



Tir à l'arc

Lieu de Pratique : Gymnase Vaucanson - 23 rue Albert Einstein, 37100 Tours

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 9èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Catégories

Compétition individuelle :

Arcs Classiques	Arcs à Poulie	Arcs nus
Homme OPEN	Homme OPEN	Homme OPEN
Femme OPEN	Femme OPEN	Femme OPEN

Compétition par équipe :

Arcs Classiques*	Arcs à Poulie**
Mixte OPEN	Mixte OPEN

*Les équipes avec des arcs nus seront classées dans cette catégorie

** Les équipes mixtes avec des arcs à poulie et des arcs classiques seront classées dans cette catégorie.

Article 4 : Planning

- Jeudi 26 mai 2022 : Compétition individuelle
Début des qualifications à 9h30. **Les participants doivent être présents sur le site au plus tard 45 minutes avant le début des tirs.**
Matin : 2 fois 12 volées de 3 flèches pendant la phase de qualification
Après-midi : phases finales (duels à élimination directe ou en poules)
- Vendredi 27 mai 2022 : Compétition par équipe
Début des qualifications à 9h30. **Les participants doivent être présents sur le site au plus tard 45 minutes avant le début des tirs.**
Matin : 2 fois 12 volées de 3 flèches pendant la phase de qualification
Après-midi : phases finales (duels à élimination directe ou en poules)

Article 5 : Compétition individuelle

1. Un participant peut concourir dans une seule catégorie.
2. La phase de qualification se compose de 2 séries de 12 volées de 3 flèches.
3. A l'issue de la phase de qualification, l'ensemble des participants prend part aux duels à élimination directe ou en poules. Le calcul des points se fait par set et non en points (2=volée gagnée, 1= égalité et 0= volée perdue), le premier arrivé à 6 gagne le duel.

4. Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés. En fonction du nombre d'inscrits, des catégories peuvent être regroupées.

Article 5 : Compétition par équipe

1. Une équipe se compose de 3 archers.
2. Les équipes peuvent être constituées d'archers de la même entreprise ou d'entreprises différentes. Toutes les équipes participent au même classement.
3. Les équipes sont constituées avant le début de la phase de qualification de l'épreuve individuelle. Aucune modification dans la composition des équipes ne sera ensuite possible.
4. La phase de qualification se compose pour chaque membre de l'équipe de 2 séries de 12 volées de 3 flèches.
5. A l'issue de la phase de qualification, l'ensemble des équipes prend part aux duels. Les duels se jouent par élimination directe ou en poules. Le calcul des points se fait par set et non en points (2=volée gagnée, 1=égalité et 0=volée perdue). La première équipe arrivée à 5, gagne le duel.
6. Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont récompensées.

Articles 6 : Règles spécifiques

1. Deux minutes sont autorisées par volée de 3 flèches.
2. Tous types de flèches sont autorisés (bois, carbone...).
3. Puissance des arcs : 60 livres maximum
4. Les tirs se font à 30 mètres sur blasons de 80 cm (arcs classiques et arcs nus) et tri-spots de 60 cm (arcs à poulie)
5. Flèches :
 - diamètre du tube de la flèche : 9.3 mm maximum
 - diamètre de la pointe de flèche : 9.4 mm maximum
6. Sauf spécifications particulières, les règles de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc s'appliquent par le comité d'organisation ET par les arbitres/juges.
7. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, son statut de licencié à la FFSE (accréditation).